



Nations Unies

A/CONF.198/8/Add.3



**Conférence internationale
sur le financement du développement**
Monterrey, Mexique
18-22 mars 2002

Distr. générale
20 mars 2002
Français
Original : anglais

Point 9 d) de l'ordre du jour
Réunion au niveau ministériel :
tables rondes au niveau ministériel

**Compte rendu des tables rondes
des parties prenantes**

Note du Secrétariat

Additif

**Table ronde au niveau ministériel A.4,
consacrée à la question des « Partenariats
pour le financement du développement »**

Mardi 19 mars 2002 (après-midi)

1. Le projet de consensus de Monterrey a été salué comme un instrument de portée historique et comme une étape vers l'avènement de partenariats mondiaux pour le développement.
2. Les participants ont souligné que la notion de partenariat était un élément d'importance critique pour l'élimination de la pauvreté et pour la réalisation des objectifs du développement proclamés dans la Déclaration du Millénaire. Plusieurs dimensions de ces partenariats ont été considérées comme essentielles pour un développement durable centré sur l'homme. Au niveau national, les partenariats devraient être inspirés par le souci d'un partage des responsabilités et d'une complémentarité des efforts et des rôles de l'État, du secteur privé et de la société civile. Au niveau mondial, les pays développés et les pays en développement devraient voir dans le développement une responsabilité commune. Les partenariats entre pays, organismes de développement, sociétés civiles et entreprises se sont révélés essentiels pour une plus grande cohérence et pour une accélération du développement. Les délégués ont de même vivement encouragé les partenariats public-privé, y voyant des moyens efficaces de créer un climat propice à un investissement socialement responsable. Un certain nombre d'orateurs ont souligné le rôle important que joue le secteur privé dans la création de richesses et ont préconisé la formation de partenariats plus vigoureux entre sociétés transnationales et entrepreneurs nationaux afin de promouvoir l'investissement et encourager la croissance.

3. On a vivement appuyé les réformes intérieures et internationales préconisées par le projet de consensus de Monterrey. Parmi celles-ci figuraient, au niveau national, la création d'institutions démocratiques solides, le respect des droits de l'homme, l'égalité entre les sexes, la bonne gouvernance, l'adoption de politiques macroéconomiques judicieuses et la mise en place d'un climat propice à l'investissement privé (intérieur et étranger). Au niveau international, on a également considéré comme indispensable un progrès effectif vers la libéralisation des échanges dans l'esprit de la Déclaration ministérielle de Doha, en particulier un élargissement de l'accès aux marchés pour les pays en développement, une amélioration sensible de la quantité et de la qualité de l'aide publique au développement (APD), un allègement de la dette extérieure, des efforts pour stabiliser les marchés financiers internationaux et une action plus résolue pour créer des capacités dans les pays en développement.

4. S'agissant de l'APD, les initiatives prises récemment par certains pays développés pour accroître leur aide publique au développement ont été saluées comme autant d'étapes prometteuses dans la bonne direction. En même temps, plusieurs participants ont souligné qu'il fallait rendre l'APD plus efficace, par des mesures telles que le déliement de l'aide, une meilleure coordination des efforts accomplis par les donateurs, un meilleur contrôle par le pays bénéficiaire et une augmentation de la capacité d'absorption de l'aide par celui-ci.

5. L'application rapide et effective du projet de consensus de Monterrey a été évoquée par plusieurs intervenants. La constitution de partenariats devrait faire partie intégrante d'un engagement prolongé.

6. On a souligné l'importance des besoins particuliers de l'Afrique, des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement. L'investissement, dans ces pays, doit être encouragé, notamment grâce à l'effet catalyseur des apports d'APD. L'importance du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) a été soulignée, car c'est un partenariat essentiel que la communauté internationale devrait soutenir.

**Propositions s'ajoutant à celles contenues
dans le projet de consensus de Monterrey**

7. Indépendamment de l'appui donné en termes généraux au projet de consensus de Monterrey, plusieurs autres propositions concrètes ont été avancées :

- La création d'un forum des entreprises du Nord et du Sud sous les auspices de la Banque mondiale et des banques régionales de développement;
- Un doublement de l'APD, première étape vers la réalisation de l'objectif de 0,7 % afin d'atteindre les objectifs du développement de la Déclaration du Millénaire;
- Des réformes tendant à la création de capacités, notamment dans les pays qui sortent d'un conflit;
- La création d'un groupe de travail international sur les biens collectifs mondiaux;
- La création d'un forum consultatif permanent entre pays développés et en développement sur les questions du financement et de la dette;

- Une participation plus large des pays en développement aux décisions portant sur les questions économiques et financières internationales;
 - La réduction des dépenses consacrées à la défense et l'augmentation des dépenses publiques consacrées aux secteurs sociaux, en particulier à la valorisation des ressources humaines;
 - L'accroissement de l'appui du FMI et de la Banque mondiale aux fonds de réserve et aux banques de développement aux niveaux régional et sous-régional;
 - Un effort supplémentaire pour ramener l'endettement des pays en développement à un niveau supportable;
 - L'accroissement des ressources des institutions financières internationales et des organismes des Nations Unies et l'amélioration de la coordination et de la cohérence des décisions qu'ils prennent;
 - L'examen des propositions du secteur privé présentées à la Conférence sur le financement du développement;
 - Le réexamen des conditionnalités;
 - L'examen de la question des subventions, en particulier dans l'agriculture;
 - Les sources nouvelles et novatrices de financement, et notamment une taxe sur les transactions en devises et des incitations fiscales en faveur des flux de capitaux privés;
 - La parité entre les sexes à tous les niveaux et dans toutes les politiques;
 - La création d'une entité qui accorderait des garanties pour la couverture du risque sur les marchés financiers en Afrique subsaharienne;
 - L'établissement d'un forum mondial de la fiscalité;
 - La création de mécanismes d'arbitrage entre les pays créanciers et débiteurs en cas de différends portant sur la dette.
-